

OUTILLER POUR...

LE MANDAT

Tout syndiqué.e peut être appelé.e à représenter et / ou à être présenté.e au nom du syndicat à une élection professionnelle. Toute prise de responsabilité se fait sur la base du volontariat et s'exerce dans le cadre et sous la responsabilité du collectif.

Les formations de cette famille de stages sont ouvertes aux syndiqué.e.s qui occupent des mandats, qu'ils soient élu.e.s ou présenté.e.s par l'organisation syndicale dans l'entreprise ou en dehors de l'entreprise.

Les mandats syndicaux sont d'une grande variété : Délégué.e Syndical.e, membre du CSE, de la CSSCT lorsqu'elle existe, Conseiller.ère du Salarié, Conseiller.ère Prud'homme, administrateur.trice des organismes de Sécurité Sociale...

"La structure de la CGT qui mandate un.e syndiqué.e doit veiller à ce que le, la syndiqué.e se forme"
(Extrait de la Charte de l'Elu.e et Mandaté.e CGT).

DÉLÉGUÉ.E SYNDICAL.E DSC

Formation organisée par l'union départementale
Formation Syndicale niveau 1

Objectifs

A l'issue de cette formation, vous serez capables de citer et d'appliquer les actions à entreprendre pour mettre en œuvre la démarche CGT dans le cadre de leur mandat de délégué syndical, d'utiliser le Code du Travail et d'expliquer pourquoi l'accord d'entreprise peut avoir la primauté sur les conventions ou accords de branches.

Contenu

- Thème 1 : Rôle, missions et conception du mandat de délégué syndical ;
- Thème 2 : Le Code du Travail et la nouvelle architecture du droit du travail et la primauté donnée à la négociation collective ;
- Thème 3 : Mettre en œuvre la démarche CGT pour construire le rapport de force ;
- Thème 4 : l'expression du rapport de force dans la négociation.

5
jours

FORMATION DES ÉLUS.ES AU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION

Formation organisée par l'union départementale

Préambule

Cette formation est destinée à tout.e élu.e CGT dans les nouvelles instances des trois versants de la Fonction Publique.

Objectifs

A l'issue de la formation, vous serez en capacité d'identifier ce qu'est le Comité Social, nouvelle instance du personnel dans les trois versants de la Fonction Publique. Vous serez également en capacité de définir votre rôle d'élu.e CGT, outillé.e pour siéger au nom de la CGT et appliquer notre démarche revendicative pour construire le rapport de force dans l'établissement

Thèmes abordés :

- Thème 1 : Le Comité Social
- Thème 2 : L'élu.e CGT au Comité social
- Thème 3 : La réunion du Comité social (et de la Formation spécialisée)

3
jours

ECO - CSE

Formation organisée par l'Union Départementale
Pour les Elu.e.s du CSE


But

Acquérir les savoirs et savoir-faire pour exercer les prérogatives économiques du Comité Social et Économique (CSE), en lien avec la démarche CGT

Contenu

- La réforme du Code du Travail sur le CSE ;
- Les droits, les moyens et le fonctionnement du Comité en lien avec l'activité syndicale ;
- Les prérogatives et attributions économiques du Comité ;
- Environnement économique et intervention syndicale ;
- Comprendre les comptes de l'entreprise et leurs enjeux ;
- Indicateurs sociaux et indicateurs financiers ;
- Les activités sociales, sportives et culturelles du Comité d'Entreprise ;
- L'intervention syndicale sur la formation professionnelle continue pour tous les salarié.e.s.

5
jours

 La prise en charge des frais pédagogique doit être validée en CSE. Cela doit être prévu dans le budget formation alloué aux syndicats dès le début de l'année.

CSE-SANTÉ-AU TRAVAIL

Formation organisée par l'Union Départementale
Pour les membres de la CSSCT

But

Cette formation a pour but de donner aux nouveaux élu.e.s les outils, pour exercer leurs missions en santé, sécurité et conditions de travail, en lien avec la démarche CGT.


Objectifs

Les participant.e.s seront capable de :

- Restituer les orientations de la CGT en matière de travail, de santé et de prévention ;
- Assumer les principales tâches de l'élu.e des membres de la commission SSCT.

Contenu

- Santé au travail : les modifications introduites dans le Code du Travail ;
- Les concepts de santé, travail et prévention, en lien avec la démarche CGT ;
- Les acteurs de la prévention, leur rôle respectif et les obligations de l'employeur ;
- Le fonctionnement du comité et de la commission SSCT (lorsqu'elle existe) ;
- Missions et moyens du comité ;
- L'information-consultation du comité et le recours à l'expert ;
- Accident du travail, maladie professionnelle et arbre des causes ;
- Les risques psychosociaux (RPS) ;
- Santé au travail : le rôle central du syndicat.

 C'est l'employeur qui prend en charge la formation

5
jours